

(16 septembre 2010)

## « Syndicalisme et citoyenneté sont tout à fait complémentaires »

**Newsletter CFE-CGC Le + syndical :** Merci de nous accorder cette interview et de vous présenter en quelques mots car vous avez un parcours assez atypique. En effet, après une carrière de cadre dans une entreprise multinationale, vous avez repris une activité d'auteur-compositeur et, également, d'écrivain. De plus, vous êtes adhérent CFE-CGC Chimie depuis 1967 !

**Michel Farinet :** Dans une carrière professionnelle bien remplie, j'ai beaucoup milité pour la CFE-CGC. Entre autres fonctions, j'ai été élu Secrétaire du Comité Central d'Entreprise grâce à mes petits talents en écriture, à ma rigueur dans la rédaction des procès-verbaux de réunions et aussi à ma neutralité politique reconnue. Ce n'était pas un mince défi pour un syndicat de cadres, minoritaire comme le nôtre ! Grâce à la dimension syndicale de mes activités, j'ai beaucoup appris sur la nature humaine. Par ailleurs, j'ai toujours beaucoup lu et pris des notes. Ainsi à ma retraite, j'avais matière à écrire et je trouvais enfin le temps pour la réalisation. Militant actif dans notre syndicat, j'ai pu constater les possibilités et les limites que le syndicalisme apporte. Dans mon livre, je démontre qu'en ajoutant la dimension citoyenne à la dimension syndicale on peut résoudre beaucoup de nos problèmes. J'ajoute que ce n'est pas de l'utopie puisque ces pratiques existent, fonctionnent et génèrent des solutions dans certains pays. Ainsi que je le souligne dans mon essai d'actualité, cela relève d'une évolution vers une démocratie moderne et ce ne serait pas une révolution puisque ce progrès est complètement envisagé dans notre Constitution.

**Q :** Vous avez, justement, écrit un essai « *Nicolas Sarkozy ! Quelle démocratie ? L'anxiété des citoyens* » ; quelles en sont les raisons ?

**R :** « *Nicolas Sarkozy ! Quelle démocratie ?* » Oui, on peut légitimement se poser la question. Oui, les manifestants du 7 septembre 2010 qui ont battu le pavé dans toute la France se la posent quand, sur leurs pancartes, ils s'adressent directement au Président de la République et à personne d'autre. Car ils savent que c'est lui qui décide de tout et peut-être tout seul. Sur demande de notre syndicat CFE-CGC j'ai participé à cette manifestation et pour répondre à la question posée dans mon titre de livre : oui, je confirme, l'anxiété des citoyens est bien réelle. Oui c'est une question d'une brûlante actualité. L'anxiété porte essentiellement sur les retraites, l'emploi, le pouvoir d'achat et cette énorme dette que les salariés contribuables devront payer un jour ou l'autre. Même les policiers du syndicat Alliance affilié à la CFE-CGC, à côté de qui j'ai défilé, ont de l'anxiété et doivent faire face à de graves problèmes.

**Q :** Vous évoquez régulièrement le « *droit à l'initiative populaire* », qu'en attendez-vous ? Et quelle est la place du syndicalisme dans ce droit ?

**R :** Les salariés peuvent obtenir beaucoup de la dimension citoyenne du « *droit à l'initiative populaire* ». Dans la situation actuelle en France, pour le salarié ordinaire, c'est le lien de subordination qui prévaut vis-à-vis de son employeur. Si l'employeur est despotique, le salarié même syndiqué est plutôt démuné et en réel état d'infériorité. J'ajouterai que cet état d'infériorité est aussi réel pour un ouvrier de base que pour un cadre. En fait, il n'y a qu'un petit noyau de dirigeants qui a une position plus confortable. Pour ceux qui ne seraient pas convaincus, il suffit de citer l'exemple de France Télécom. À ce jour, 23 salariés de l'entreprise se sont donnés la mort. Ce sont des personnes qui ne se sentaient ni respectées ni reconnues et qui ne voyaient comme seule issue que de se donner la mort. « *Il reste beaucoup de risques psychosociaux dans l'entreprise* », indique Pierre Morville de notre syndicat CFE-CGC.

Baudelaire disait : « *Le plaisir nous use, le travail nous fortifie* ». Est-ce toujours et partout le cas ? Malheureusement dans beaucoup trop d'entreprises, le malaise social et la souffrance au travail sont très forts. Mitterrand en 1988 et Chirac en 2002 l'avaient compris. Ils avaient promis aux salariés électeurs de leur donner plus de pouvoir par la mise en place du « *Référendum d'Initiative Populaire* ». Mais dès qu'ils ont été élus ils se sont dépêchés d'oublier leur promesse. Je pense qu'ils étaient sincères mais les groupes de pression des politiciens privilégiés sont passés par là. Dommage pour notre syndicalisme à qui ce « *droit à l'initiative citoyenne* » aurait apporté une légitimité incontestable et

une force nouvelle comme je l'illustre dans mon livre. J'ajouterai que notre syndicat CFE-CGC, compte tenu de sa spécificité, aurait été le grand gagnant de ce progrès démocratique.

**Q :** Syndicalisme et citoyenneté sont-ils complémentaires car vous écrivez « *les salariés sont des citoyens* » ?

Vous prenez d'ailleurs l'exemple de la Suisse. Mais ce modèle suisse est-il possible de le mettre en place en France ?

**R :** Pour moi qui ai pratiqué le syndicalisme à différentes fonctions dont celle de délégué à Bruxelles dans les instances des Communautés Européennes, c'est tout simplement une évidence : syndicalisme et citoyenneté sont tout à fait complémentaires. Un syndicaliste qui aurait un statut moderne et solide de citoyen, c'est-à-dire un vrai pouvoir de décision, car le pouvoir uniquement consultatif est souvent méprisé, serait forcément entendu aussi bien par les pouvoirs publics que par les employeurs.

Pourquoi je prends encore l'exemple de la Suisse ? Tout simplement parce que c'est un pays voisin de la France et que c'est facile pour chacun de vérifier les arguments que j'avance. Par exemple quand l'USS, l'Union Syndicale Suisse forte de 400 000 adhérents, parle de lancer une initiative sur un sujet (la Constitution Helvétique exige 100 000 signatures), il ne faut pas s'étonner que les employeurs, comme les pouvoirs publics soient respectueux et attentifs. Avec ce syndicat, ils ont en face d'eux une force opérationnelle et un partenaire reconnu parce que puissant. Soyons réalistes, ce n'est malheureusement pas le cas pour les syndicats en France.

En Savoie, une région frontalière, un journal local avait fait une enquête auprès de salariés. Que disaient ces voisins dont certains sont travailleurs frontaliers ? En résumé c'était : « La Suisse est une véritable démocratie où l'on respecte vraiment le salarié car il a du poids par son statut de citoyen décideur ». Vous me demandez : ce modèle suisse, serait-il possible de le mettre en place en France ? Je réponds sans hésitation que c'est tout à fait possible. D'ailleurs des candidats à la présidence de la République tels que Mitterrand et Chirac l'auraient-ils proposé, ce progrès démocratique, s'ils avaient pensé que c'était impossible ! Ce serait plutôt facile car la France est une et indivisible avec une seule langue alors que la Confédération Helvétique est composée de 26 entités décentralisées appelées Cantons avec leurs lois et leurs cultures et que la Confédération pratique quatre langues officielles.

J'irais plus loin en disant que cette démocratie directe pourrait être un modèle intéressant pour une Union Européenne loin des citoyens et qui voudrait enfin devenir démocratique.

**Q :** En ce période sociale mouvementée, pensez-vous que les manifestations de rues sont efficaces ?

**R :** Personne ne peut dire si les manifestations seront efficaces ou pas car c'est la classe politique qui monopolise tous les pouvoirs malgré notre Constitution qui indique expressément : « *La République c'est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple* ». En fait nos représentants élus, donc ceux qui devraient se contenter de nous représenter, sont progressivement devenus nos dirigeants qui prennent leurs ordres auprès de leurs partis politiques. Il faut être conscient que les députés n'ont pratiquement pas d'autonomie par rapport à leur parti politique. Dans ces conditions, le point de vue des citoyens ne compte pas pour grand-chose dans notre système à minima démocratique. Nous vivons une période sociale mouvementée et le seul moyen d'expression des salariés est la grève et la manifestation de rue. Quand le président de la République dit : « *J'ai entendu votre message* », on a envie de lui demander quel message car la CFE-CGC ne partage pas tous les slogans qui étaient scandés dans les défilés du 7 septembre et elle ne dispose pas de suffisamment de pouvoir pour faire passer un message spécifique. C'est quoi le message simple du syndicaliste ? C'est quoi le pouvoir réel du salarié ? Dans mes livres, je mets en scène des chroniqueurs qui racontent quelquefois des anecdotes significatives.

Permettez-moi de vous en proposer une. Il était une fois une commune suisse dont la population ne voulait pas de l'implantation d'un grand magasin Ikea. Il se trouve qu'en Suisse, le peuple est le véritable « Souverain », y compris au niveau communal. La direction d'Ikea était donc dans l'obligation d'amadouer ces citoyens réticents sans quoi rien n'était possible. Pour arriver à ses fins, la direction d'Ikea s'est engagée en partenariat avec le maire socialiste de la commune, d'embaucher 50 % de son personnel sur la commune, si la population acceptait l'implantation du magasin Ikea. Trouvant que c'était bon pour l'emploi, la population a accepté. Certains ont dit : « *Préférence communale égale*

*discrimination* ». Les juristes ont tranché : « *Non, Ikea est une entreprise privée, elle fait ce qu'elle veut* ». Le maire a conclu ainsi : « *Cet arrangement, c'est un gain pour tout le monde* ».

Une question vient à l'esprit du citoyen candide : la démocratie directe serait-elle plus efficace pour résoudre les conflits difficiles que les manifestations de rue ?

**Q :** Pour conclure, à votre avis, comment les syndicats pourraient devenir plus attractifs pour les salariés et plus puissants envers leurs interlocuteurs (gouvernement, patronat...) ?

**R :** À mon avis, il ne fait aucun doute que si une part de « démocratie directe » était accordée aux citoyens français, les syndicats en bénéficieraient directement. Si l'on prend le système démocratique suisse, pour qu'une initiative soit acceptée, il faut collecter des signatures pour obtenir le droit de lancer un référendum sur un sujet précis. Qui mieux qu'un syndicat peut mobiliser ses militants pour obtenir les signatures nécessaires ? Et j'ajouterai qu'un syndicat comme la CFE-CGC, qui sait dégager des propositions pertinentes et équilibrées, est particulièrement à même d'en tirer de grands avantages pour sa notoriété et la défense de ses adhérents.

Que demandent les salariés ? Un syndicat fort et écouté auquel ils puissent confier leurs intérêts et avoir la certitude d'être bien défendus. Ainsi la dimension « citoyenne décisionnelle » rendrait les syndicats beaucoup plus attractifs pour les salariés. Par ailleurs il est facile de comprendre que des syndicats munis de cette arme de dissuasion massive qu'est le « Référendum d'Initiative Populaire », seraient respectueusement écoutés par n'importe quel gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche. D'autre part, que ce soit pour le patronat ou pour un employeur isolé, il n'est pas douteux que le pouvoir de proposition et de décision que donne le système de démocratie directe rééquilibre complètement les rapports de forces. Pour les femmes qui revendiquent depuis le XIXe siècle « *À travail égal, salaire égal* » et qui veulent concilier la vie familiale et professionnelle, la démocratie directe est la « boîte à outils » adaptée pour imposer des lois contraignantes et les faire enfin appliquer.

Certains de mes lecteurs m'avaient posé la question suivante : « *Trop de pouvoir pour les syndicats ne risque-t-il pas de casser la compétitivité de la France et d'avoir une mauvaise influence sur l'emploi ?* ». Pour répondre à l'argument de la compétitivité, il suffit de faire appel à une source indépendante et incontestée : World Economic Forum. Cet organisme donne le classement suivant pour la période 2010/2011 : 1) Suisse, 2) Suède, 3) Singapour, 4) Etats-Unis, 5) Allemagne, 6) Japon, 7) Finlande, 8) Pays-Bas, 9) Danemark, 10) Canada. Voilà pour le « Top Ten » où la France ne figure pas puisqu'elle n'est qu'en quinzième position à cause de ses critères de compétitivité en déclin.

Sur la question de la mauvaise influence de syndicats trop puissants qui pourrait nuire à l'emploi, on peut essayer de répondre en indiquant le chiffre officiel du taux de chômage en Suisse. Il est de 3,6 %. Un taux que nous, salariés français, aimerions bien avoir dans notre pays !

Pour conclure, je voudrais attirer l'attention de nos lecteurs sur un problème actuel qui mine notre société française et qui handicape le syndicalisme : l'individualisme.

Le système de démocratie directe présente aussi un autre avantage important. Au moment de la collecte des signatures, les initiants d'une proposition, doivent obligatoirement sortir de leur coquille, aller au devant des autres citoyens pour les convaincre. Ainsi un projet devient-il collectif. Il incite au dialogue, au partage, au débat entre égaux et à une convivialité retrouvée. C'est donc une démarche épanouissante qui se concrétise par une votation. Le résultat d'un tel référendum étant directement applicable et respecté par les pouvoirs publics, les citoyens mobilisés et responsabilisés se sentent ainsi des acteurs de leur propre destin.

***Propos recueillis par la rédaction de la newsletter CFE-CGC Le + syndical***